RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

ARRÊTE PORTANT RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION sur la commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS

N° 67

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDÉRANT En raison d'un déménagement.

ARTICLE 1 : En raison d'un déménagement au N° 1 rue du CHATEAU le stationnement sera interdit place JEAN JAURES le 28 novembre 2026.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal assurera l'exécution du présent arrêté.
L'entreprise sera chargée de la signalisation (barrières, panneaux et feux).

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressé à:
- Monsieur le Maire.
- Gendarmerie

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 17 novembre 2026.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITÉ
LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRÉSENT ARRÊTE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRÉSENTE NOTIFICATION